

**Procès-verbal de la trentième assemblée générale annuelle des actionnaires de
Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats
nationaux pour la coopération et l'emploi (ci-après « Fondation » ou « le Fonds »),
tenue simultanément en personne et en ligne le jeudi 18 septembre 2025, à 16 h 30.**

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

À 16 h 30, la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville déclare ouverte la trentième assemblée générale annuelle de Fondation, tenue simultanément en personne et en ligne. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée à tous les actionnaires et invités.

Elle poursuit son discours avec la présentation des personnes qui prennent place auprès d'elle soit Geneviève Morin, présidente-directrice générale et membre du conseil d'administration, Félicia Amilcar, secrétaire et vice-présidente, Gouvernance et gestion des risques et Patrick Bertrand, vice-président et chef de la direction financière.

Caroline Senneville préside l'assemblée alors que Félicia Amilcar agit comme secrétaire de l'assemblée.

La présidente de l'assemblée présente les autres membres du conseil d'administration présents dans la salle et en ligne. Elle souligne la 30e assemblée de Fondation et à cette occasion, elle salue la présence de Gérald Larose et Jacques Létourneau, anciens présidents du conseil d'administration de Fondation.

Elle souligne également la présence dans la salle de Claude Dorion, directeur général de MCE Conseils, un autre outil collectif créé par la CSN et Marc Picard, directeur général de la Caisse d'économie solidaire et ancien membre du conseil d'administration de Fondation, et salue la présence de plusieurs administrateurs de Bâtirente.

Enfin, la présidente de l'assemblée remercie les membres sortants du conseil d'administration soit, Pierrette Poirier, dont le mandat prendra fin à la fin de la présente assemblée après plus de 25 ans, et Jacques Létourneau, dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2024.

Elle annonce que, dans un souci d'écoresponsabilité, Fondation s'engage à organiser des événements écoresponsables en fonction de la norme du Bureau de normalisation du Québec pour l'organisation de la présente assemblée.

De plus, elle ajoute que Fondation fera don du surplus de nourriture du cocktail à l'organisation La Table des chefs.

La présidente de l'assemblée avise les participants des procédures d'assemblée qui seront suivies compte tenu du format en personne et en ligne. Elle explique également les procédures pour poser des questions qui seront soumises au point 8 de l'ordre du jour, en ligne ou en personne à l'aide d'un micro. Elle explique le fonctionnement des manettes pour les personnes en présence physique et comment voter à l'écran pour celles assistant en ligne. Un test d'une durée de 90 secondes de la plateforme de vote

en ligne est effectué pour permettre aux actionnaires et aux mandataires de s'y familiariser.

La secrétaire de l'assemblée informe l'assemblée qu'à 16 h 25 les inscriptions démontrent que 251 personnes ayant droit de vote participent à l'assemblée et que l'ensemble de ces personnes détiennent un total de 560 219 droits de vote.

Les personnes présentes en personne et en ligne formant quorum, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée dûment constituée.

2. Lecture de l'avis de convocation

La secrétaire de l'assemblée fait lecture de l'avis de convocation transmis par voie électronique ou par courrier dans les délais requis, à tous les porteurs de titres inscrits aux livres au 24 juillet 2025. L'attestation de cet envoi est jointe au présent procès-verbal.

Elle ajoute que toutes les personnes qui détiennent au moins une action entière de catégorie A inscrite aux livres de Fondation à la clôture des affaires le 29 août 2025 sont habilitées à exercer leur droit de vote à la présente assemblée ou à mandater une personne pour exercer leur droit de vote en utilisant le formulaire de procuration expédié avec la convocation à cette assemblée, selon les modalités décrites dans l'avis de convocation.

La présidente de l'assemblée rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est déterminé par les Règlements généraux de Fondation et que, par conséquent, il ne peut être ni modifié ni faire l'objet d'un vote pour l'adopter.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires

La présidente de l'assemblée précise que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 septembre 2024 a été rendu disponible pour consultation sur la plateforme Web de l'assemblée et explique comment y accéder. S'il devait y avoir des corrections de fond au procès-verbal, elle invite les participants en ligne à utiliser la boîte « Poser une question » et les participants en personne à lever la main. Quant aux corrections de forme, elles seront intégrées au procès-verbal si elles s'avèrent pertinentes. Les actionnaires ou les mandataires sont invités à transmettre leurs corrections de forme à : avislegal@fondaction.com.

La secrétaire de l'assemblée confirme qu'aucune correction de fond n'est demandée.

La présidente de l'assemblée invite les actionnaires et mandataires en présentiel de manifester leur intérêt à proposer et appuyer le procès-verbal de la dernière assemblée.

Il est proposé par Véronique De Sève, appuyé par Frédéric Brun et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 septembre 2024, tel que rédigé.

4. Rapport sur la transformation positive pour l'exercice se terminant le 31 mai 2025

4.1. Rapport de la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville

M^{me} Caroline Senneville présente son rapport pour l'exercice se terminant le 31 mai 2025 et en souligne les faits saillants.

Elle entame son allocution en rappelant que les crises sociale (crise du logement, précarisation du travail, hausse du coût de la vie, etc.) et environnementale (feux de forêt, vagues de chaleur, mauvaise qualité de l'air, etc.) accentuent les inégalités et révèlent la vulnérabilité des personnes et des infrastructures. Pour y faire face, des actions cohérentes, convergentes et collectives s'imposent afin de « donner du sens à l'argent » au bénéfice des personnes et des milieux de vie. Elle mentionne notamment que l'approche d'investissement de Fondation tient compte de l'environnement, sans jamais négliger le volet social, et miser sur une bonne gouvernance, une économie responsable ne pouvant appauvrir les plus pauvres, enrichir uniquement les plus riches ni ignorer ses impacts sociaux et environnementaux.

Fondaction y croit et agit depuis 30 ans cette année. Fondation est un fonds de travailleurs créé par la CSN en 1995, qui a toujours défendu les conditions de travail de ses membres tout en cherchant à améliorer les milieux de vie.

Elle ajoute que reconnaître le monde dans lequel on évolue, c'est tenir compte de la science et militer pour la diversité, l'équité et l'inclusion. Elle mentionne que la diversité est une richesse, l'équité une valeur syndicale historique, et l'inclusion exige des actions concrètes.

C'est pourquoi la transformation positive de l'économie est au coeur de la mission de Fondation. Il s'agit de canaliser l'épargne des actionnaires au bénéfice économique social et environnemental du Québec, notamment en sensibilisant et soutenant les travailleuses et travailleurs québécois dans leurs efforts d'épargne, en offrant un produit accessible et abordable, grâce à son réseau affinitaire et militant, les RF.

C'est dans cet esprit que Fondation et Bâtirente ont uni leurs forces le 1er janvier 2025, deux organisations issues de la CSN partageant la même volonté d'accroître le pouvoir des épargnants d'agir collectivement sur l'économie et la société.

Elle mentionne que Bâtirente, un système de retraite collectif mis sur pied en 1987 à l'initiative de la CSN, offre une gamme complète de véhicules d'épargne collective et d'outils de planification, agissant comme partenaire de confiance des syndicats CSN jusqu'à la retraite.

Le rôle des travailleuses et travailleurs, central dans l'économie, doit guider le choix d'une épargne d'impact, qui profite aux individus et à la collectivité, en permettant aux personnes les plus vulnérables de mieux préparer leur retraite, de gagner en autonomie financière et d'être des acteurs de changement.

Il est également mentionné que Fondation rassemble plus de 225 000 épargnants, qui ont accumulé plus de 4 milliards de dollars.

La présidence conclut en invitant l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, employés, RF, membres du conseil d'administration, entrepreneurs et partenaires) à garder le cap, à accroître leur impact en poursuivant le même objectif de transformation positive, un objectif qui dépasse l'organisation et dont les retombées seront amplifiées grâce au regroupement avec Bâtirente.

Au terme de la présentation, la secrétaire de l'assemblée demande une proposition et un appui des actionnaires et mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne pour recevoir le rapport de la présidente du conseil, tel que présenté.

Il est proposé par Eddy Audet, appuyé par Michelle Faucher et résolu :

De recevoir le rapport de la présidente du conseil d'administration, Caroline Senneville, tel que présenté.

4.2. Rapport de la présidente-directrice générale, Geneviève Morin

La présidente de l'assemblée donne la parole à la présidente-directrice générale, Geneviève Morin.

Geneviève Morin rappelle la mission de Fondation, soit de redonner du pouvoir aux personnes en les accompagnant dans l'épargne en vue de la retraite selon leurs valeurs. Elle souligne le contexte actuel marqué par des enjeux environnementaux et sociaux, notamment un ralentissement des progrès en matière de développement durable, une remise en question de certaines pratiques responsables ainsi que l'affaiblissement de cadres réglementaires et organisationnels favorisant la protection de l'environnement et l'équité économique. Elle réitère que la transformation de l'économie demeure nécessaire et que la finance joue un rôle déterminant à cet égard.

Elle fait ensuite référence à une citation d'Henri Bergson portant sur la responsabilité collective à l'égard de l'avenir.

Geneviève Morin présente le regroupement entre Fondation et Bâtirente, indiquant que celui-ci vise notamment la mise en commun des expertises, l'optimisation des coûts, l'élargissement de l'offre de produits et services et l'accroissement de la capacité de mobilisation de l'épargne. Elle précise que cette union permet également aux actionnaires d'accéder à une gamme bonifiée de produits et services, incluant notamment des instruments d'épargne et des services de planification financière.

Elle présente ensuite le Rapport 2025 sur la transformation positive, précisant qu'il s'agit du dernier rapport sous sa forme actuelle avant l'intégration des résultats de

Bâtirente et qu'il est disponible sur le site Internet de Fondation. Une vidéo explicative du rapport est présentée.

Elle indique qu'au 31 mai, Fondation comptait 225 451 actionnaires, dont 12 790 nouveaux au cours de la dernière année, et que 390 millions de dollars additionnels ont été confiés à Fondation durant cette période.

Geneviève Morin présente les trois piliers de l'épargne chez Fondation, soit l'amplification, l'engagement et l'impact. Elle précise notamment que :

- les sommes recueillies par retenue sur salaire se sont élevées à 180 millions de dollars, comparativement à une cible de 194 millions ;
- 56 % des nouveaux groupes œuvrent en durabilité, dépassant la cible de 50 % ;
- 42 % des nouveaux groupes offrent une contribution de l'employeur, comparativement à une cible de 50 %, et des démarches sont en cours afin d'accroître cette proportion.

Elle souligne également la contribution des responsables Fondation dans les milieux de travail.

Geneviève Morin présente par la suite la vision de Fondation en investissement, fondée sur la finance durable, et indique que l'ensemble des investissements sont responsables, dont près de la moitié sont également qualifiés de durables, d'impact ou structurants.

Elle décrit les principaux canaux d'investissement, soit l'investissement en capital de développement, les investissements sur les marchés financiers et les activités de Fondation Gestion d'actifs. Elle mentionne notamment que :

- 52,2 % des investissements en capital de développement sont durables (cible de 51 %) ;
- 42 % des investissements sur les marchés financiers sont durables (cible de 35 %) ;
- Fondation Gestion d'actifs gère un actif sous gestion de près de 850 millions de dollars dans des fonds spécialisés.

Elle présente également certains exemples d'entreprises et de fonds illustrant les axes d'intervention de Fondation.

Geneviève Morin indique que l'approche privilégie le financement de la transformation et l'évolution des pratiques financières, ainsi que le dialogue avec les acteurs économiques afin de favoriser des changements durables.

Elle met en lumière trois initiatives présentées dans le rapport, soit le projet de développement d'indicateurs de biodiversité, le programme Génération d'impact et le Groupe canadien d'investissement d'impact.

Elle réaffirme enfin l'engagement de Fondation en matière de transparence et invite les actionnaires à consulter le rapport.

Au terme de la présentation, la présidente de l'assemblée invite les actionnaires et les mandataires présents à proposer et appuyer la réception du rapport de la présidente-directrice générale, tel que présenté.

Il est proposé par Éric Filion, appuyé par Line Allard et résolu :

De recevoir le rapport annuel 2025 de la présidente-directrice générale, Geneviève Morin, portant notamment sur la transformation positive, tel que présenté.

La présidente salue l'arrivée de Léopold Beaulieu, ancien PDG de Fondation et son fondateur.

4.3. Situation financière et résultats d'exploitation au 31 mai 2025

La présidente de l'assemblée invite Patrick Bertrand, vice-président et chef de la direction financière, à présenter la situation financière et les résultats d'exploitation au 31 mai 2025.

Patrick Bertrand présente un extrait des états financiers et du rapport de gestion annuel, permettant d'apprécier la performance financière du Fonds pour l'exercice. Il indique que la performance financière de l'année s'explique notamment par la résilience des deux portefeuilles d'investissement, malgré le contexte du marché volatil.

Il présente les principaux indicateurs financiers pour l'exercice :

- La valeur de l'action s'établit à 16,70 \$, en hausse de 0,55 \$ par rapport à l'exercice précédent.
- Le rendement annuel à l'actionnaire pour l'exercice est de 3,4 %.
- L'actif net atteint 4,04 milliards de dollars.
- Les émissions nettes d'actions s'élèvent à 135 M\$.
- Le résultat global atteint 133 M\$.
- Les émissions brutes d'actions totalisent 389 M\$, alors que les rachats et achats de gré à gré s'établissent à 255 M\$.
- Les investissements en capital de développement ont généré un rendement de 4,5 %, et les autres investissements un rendement de 7,9 %.
- Le ratio des charges opérationnelles s'établit à 2,32 %.

Il est également mentionné que l'actif net a poursuivi sa croissance, avec une progression annuelle composée de 12,3 % sur cinq ans.

Concernant le rendement à long terme, il est indiqué que le rendement composé atteint notamment 5,8 % sur cinq ans et 5,0 % sur dix ans, sans tenir compte des crédits d'impôt.

Au terme de la présentation, la présidente de l'assemblée demande une proposition et un appui des actionnaires et mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne pour recevoir le rapport de gestion, les états financiers audités et les relevés qui les accompagnent pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2025, tels que présentés.

Il est proposé par Natasha Paradis, appuyé par Dave Boulianne, actionnaires présents en personne, et résolu :

De recevoir le rapport de gestion, les états financiers audités et les relevés qui les accompagnent pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2025, tels que présentés.

5. Nomination de l'auditeur indépendant et autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération

La présidente indique que la période de vote de l'assemblée générale annuelle débute et que les votes feront l'objet d'un scrutin secret et nomme, à titre de scrutateur, la Compagnie Trust TSX, représentée par Francine Beauséjour et Isabelle Vachon. La présidente de l'assemblée demande que l'on procède à la nomination de l'auditeur indépendant et informe l'assemblée que le conseil d'administration recommande la

Elle mentionne que les lois et règlements encadrant la procédure de l'assemblée générale ne permettent pas de voter contre la nomination de l'auditeur. Toutefois, les votes d'abstention seront pris en considération par la direction de Fondation. Dans l'occurrence où les votes d'abstention seraient plus nombreux que les votes favorables, le processus de recherche d'un nouvel auditeur sera initié afin de trouver un nouvel auditeur avant la prochaine assemblée générale annuelle de Fondation.

Elle demande aussi l'autorisation pour le conseil d'administration d'établir sa rémunération. Elle explique que les actionnaires et les mandataires auront la possibilité de voter dès l'ouverture officielle de la période de vote.

Avant de passer au vote, la présidente de l'assemblée demande une proposition et un appui des actionnaires ou mandataires qui assistent à l'assemblée en personne pour procéder à la nomination de l'auditeur indépendant et l'autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération.

Il est proposé par Yannick Beaulieu, appuyé par Daphnée Gousse et résolu :

De nommer la firme Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeur indépendant de Fondation, ce mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle, et d'autoriser le conseil d'administration à établir sa rémunération.

À la suite de cette lecture, la présidente de l'assemblée déclare l'ouverture de la période de vote.

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote.

La présidente de l'assemblée confirme la nomination de la firme Deloitte, S.E.N.C.R.L./S.R.L., à titre d'auditeur indépendant de Fondation, dont le mandat expirera à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, et l'autorisation donnée au conseil d'administration d'établir sa rémunération.

6. Élection de membres du conseil d'administration

6.1. Élection de deux candidats issus de l'appel de candidature

La présidente de l'assemblée rapporte que les mandats au conseil d'administration de Isabelle Monette et de Pierrette Poirier prennent fin à la présente assemblée.

Deux personnes doivent donc être élues parmi les actionnaires à chacun de ces postes pour un mandat de deux ans. Les personnes dont les mandats sont terminés sont rééligibles, cependant Pierrette Poirier a choisi de ne pas se représenter cette année.

Elle rappelle que les actionnaires ont reçu l'information pertinente concernant le processus de mise en candidature sur le site Web de Fondation. Une communication leur a également été transmise compte tenu du changement de calendrier cette année. Ensuite, la présidente de l'assemblée, agissant également à titre de présidente d'élection, informe l'assemblée que six candidatures valides ont été reçues avant la date limite prévue, soit le 30 mai 2025, à 17h.

Elle mentionne que conformément à la procédure établie pour la tenue de l'assemblée en personne et en ligne, les profils des candidats ont été rendus disponibles aux actionnaires dans l'avis de convocation et l'information aux actionnaires disponible sur le site Web de Fondation et sur la page d'accueil de la plateforme virtuelle.

Elle informe les actionnaires que les candidatures admissibles pour chacun des postes sont Mark Boutet; Frédéric Brun; Mélissa Fortin; Michèle Kama; Isabelle Monette et Lucie Roy.

La présidente de l'assemblée invite par la suite tour à tour les personnes candidates afin que ces dernières s'adressent à l'assemblée pour une période de trois minutes chacune.

La présidente explique que les actionnaires et les mandataires auront la possibilité de voter dès l'ouverture officielle de la période de vote en sélectionnant jusqu'à un maximum de deux candidats de leur choix. Elle mentionne que les actionnaires peuvent changer leur vote tant que la période de vote demeure ouverte et mentionne qu'il faut cliquer sur le bouton carré vert pour confirmer son vote.

Avant de procéder au vote, une vidéo expliquant la façon de voter pour cette élection à l'attention des actionnaires et des mandataires présents dans la salle est diffusée.

La secrétaire de l'assemblée rappelle les noms des personnes candidates pour les deux postes à pourvoir.

La présidente de l'assemblée déclare l'ouverture de la période de vote.

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote et indique que la Compagnie TSX Trust, responsable du scrutin, a besoin de temps supplémentaire pour compiler les résultats du vote. Elle mentionne que le point 7 de l'ordre du jour sera traité avant le partage des résultats de vote concernant l'élection de deux candidats issus de l'appel de candidature et de procéder au vote des deux candidats indépendant recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration.

6.2. Élection de deux candidats indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil

La présidente de l'assemblée fait mention que deux candidats indépendants, recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration, ont été proposés pour un poste d'administrateur lors de cette assemblée. Il s'agit de Diane Beaudry, présente en ligne, et de Pierre B. Lafrenière, présent en salle.

Elle souligne que les deux postes doivent être comblés pour se conformer à la *Loi constituant Fondation*.

Elle explique que les actionnaires et les mandataires auront la possibilité de voter dès l'ouverture officielle de la période de vote. L'actionnaire ou le mandataire devra exprimer son choix en sélectionnant « Pour » ou « S'abstenir ». Elle mentionne que bien qu'il soit impossible de voter contre un candidat, un vote d'abstention indique le désaccord avec l'élection de cette personne en tant qu'administrateur.

Selon la politique de vote, tout candidat au poste d'administrateur indépendant qui récolte plus d'abstentions que de votes en sa faveur doit donner sa démission à la présidence du conseil d'administration après l'assemblée. Ensuite, le comité de gouvernance et d'éthique étudiera la démission offerte avant de recommander l'acceptation ou le refus de la démission en question. Un nouvel administrateur sera nommé dans un délai de 30 jours suivant l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Elle mentionne que l'information sur les profils des candidats a été incluse dans l'avis de convocation et l'information aux actionnaires, accessibles via la page web de Fondation et rappelle que durant le vote, les actionnaires et mandataires devront se prononcer sur chacune des deux candidatures.

Avant de procéder au vote, une vidéo expliquant la façon de voter pour cette élection à l'attention des actionnaires et des mandataires présents dans la salle est diffusée.

Puis, elle demande une proposition et un appui des actionnaires ou mandataires qui assistent à l'assemblée en ligne pour l'élection de Diane Beaudry et de Pierre B. Lafrenière en tant que membres du conseil d'administration.

Il est proposé par Jade St-Pierre Bouchard, appuyé par Michelle Faucher et résolu :

De nommer Diane Beaudry et Pierre B. Lafrenière en tant que membres du conseil d'administration.

À la suite de cette lecture, la présidente de l'assemblée déclare l'ouverture de la période de vote.

Après avoir laissé un laps de temps suffisant pour que les personnes présentes puissent voter, la présidente de l'assemblée ferme la période de vote et invite la Compagnie Trust TSX, responsable du scrutin, à communiquer le résultat de ce vote.

À la suite de l'annonce du résultat des scrutins, la présidente de l'assemblée confirme la nomination de Diane Beaudry et de Pierre B. Lafrenière en tant que membres du conseil d'administration, et invite les 4 nouveaux membres du conseil d'administration à se lever et les félicite.

La présidente de l'assemblée demande aux actionnaires et aux mandataires qui assistent à l'assemblée en personne une résolution et un appui pour que les données informatiques relatives aux votes des points 5 et 6 soient détruites.

Il est proposé par Karine Côté, appuyé par Kuang Selao et résolu :

Que les données informatiques relatives aux votes des points 5 et 6 de l'ordre du jour de l'assemblée soient détruites.

7. Investissements: Exemples de réalisation

La présidente de l'assemblée invite donc Claire Bisson, Vice-présidente et Cheffe de l'Investissement, à prendre la parole.

Claire Bisson indique que Fondation a choisi une approche d'investissements multithématiques dans des entreprises qui offrent des solutions en lien avec les objectifs de Fondation avec un potentiel de rendement attractif au plan financier et d'impact.

Une vidéo est diffusée afin de mettre en lumière une entreprise du portefeuille de Fondation, Enerserv, pour qui donner du sens à l'argent, c'est combiner le rendement financier au rendement d'impact.

La présidente de l'assemblée remercie Claire Bisson pour sa présentation.

[Retour sur le point 6.1] Élection de deux candidats issus de l'appel de candidature

La présidente de l'assemblée revient au point 6.1 concernant l'élection de deux

candidats issus de l'appel de candidature et invite la Compagnie Trust TSX, responsable du scrutin, à lui communiquer le résultat de vote.

La présidente de l'assemblée confirme l'élection de Mark Boutet et de Frédéric Brun en tant que membres du conseil.

Elle mentionne que suivant les procédures qui régissent l'assemblée, les résultats de vote ne sont pas publics. Toutefois, un candidat défait lors de l'élection peut demander que les résultats soient annoncés. Une demande à cet effet a été reçue de la part de Michèle Kama. Elle annonce donc que 221 818 actions ont été votées pour Mark Boutet, 309 478 ont été votées pour Frédéric Brun et 117 231 ont été votées pour Michèle Kama.

8. Considération de toute affaire pouvant être régulièrement soumise à l'assemblée

La présidente de l'assemblée invite les actionnaires et les mandataires à poser des questions ou à formuler des propositions s'ils le souhaitent selon la procédure établie pour les personnes en ligne ou, pour celles assistant en personne, en levant leur main afin qu'une personne s'approche avec un micro.

La présidente de l'assemblée, Caroline Senneville ainsi que Geneviève Morin, reçoivent les commentaires et répondent à trois questions posées en ligne, aucune ayant été posée dans la salle. Elle mentionne que les autres questions seront répondues directement sur la page Web de Fondation dédiée à l'assemblée dans les prochains jours et invite les actionnaires qui ont d'autres questions à les poser par courriel à communications@fondaction.com.

9. Clôture de l'assemblée

Avant de clore l'assemblée, la présidente de l'assemblée remercie les participants pour leur présence et souligne l'engagement précieux de toutes les équipes de l'organisation. Elle encourage les gens à continuer à travailler ensemble pour transformer positivement l'économie du Québec.

Elle demande ensuite à un actionnaire ou un mandataire qui assiste à l'assemblée en ligne une proposition pour lever l'assemblée.

À 18h53, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Arianne Carmel-Pelosse :

De lever la trentième assemblée générale annuelle des actionnaires de Fondation.

Caroline Senneville
Présidente de l'assemblée

Félicia Amilcar
Secrétaire de l'assemblée